

« LES JARDINS DES PALUDIERS » Bâtiment B

Rue des Paludiers
85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ



DEFINITION GENERALE :

La Résidence comportera :

30 logements

NOTICE DE VENTE

I – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

II – LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

III – PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

IV – EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

V – PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

ORGANISMES PARTICIPANTS ET GARANTIES

- a) Architecture : Cabinet LT ARCHI
- b) Contrôle BTP CONSULTANTS pour le respect des règlements de construction en matière de sécurité incendie, isolation phonique et thermique notamment et accessibilités handicapées.
- c) Bureaux d'études sous la direction d'ingénieurs spécialisés pour le calcul du sol, des fondations, de l'ossature et des planchers béton armé : ESTB – LA ROCHE SUR YON (85000)
- d) Bureau d'études spécialisé pour l'étude thermique et définition du chauffage, des équipements électriques et de la ventilation des appartements : NERGIK – CHALLANS (85300)
- e) Emploi maximum des matériaux et d'éléments agréés CSTB et label AFNOR
- f) Mise en œuvre selon DTU (documents techniques unifiés et CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment)
- g) Contrôle et réception des installations électriques par CONSUEL
- h) Contrôle de conformité des services départementaux de l'équipement et des services de sécurité
- i) La résidence sera conforme aux Nouvelles Réglementations Acoustiques (NRA) et thermique (RE 2020). Le palier RE 2025 sera visé.

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels listés.

Les noms des marques et références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux sont indiqués pour en définir le genre et le niveau de qualité.

La société peut y apporter des modifications, en cas de force majeure, notamment en application d'une réglementation administrative contraignante, en cas de faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou bien en cas d'apparition d'un matériel adapté et nouveau, en cours de chantier.

Toutefois, les matériaux ou les matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

Il est également précisé que les cotes et surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans, sont indiquées sous réserve des tolérances de construction. Le constructeur peut être amené à modifier cotes et surfaces dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'implantation des équipements ou appareils figure à titre indicatif et les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations et radiateurs n'y sont pas systématiquement figurés.

L'implantation des parties communes extérieures sera soumise à cette sujétion et sera traitée suivant la réglementation en vigueur, les avis des bureaux d'études et des bureaux de contrôle, les exigences des services administratifs et, plus généralement, suivant les nécessités d'adaptation au site.

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

- Fouilles en pleine masse pour fondations.
Evacuation des terres extraites.

1.1.2 Fondations

- Fondations en béton armé, réalisées jusqu'au bon sol, suivant le calcul de l'ingénieur structure et sur la base du rapport d'études géotechniques

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs de façades

- Maçonnerie agglomérés + ossature béton armé ou béton armé coulé dans coffrage soigné.
- Au niveau attique, façade murs ossature bois isolés.
Réalisés suivant les études des ingénieurs structure et thermique
- Finition extérieure : enduit teinté dans la masse et bardage bois.
- Doublage sur parties habitables par un complexe plaque de plâtre et isolant thermique.

1.2.2 Murs pignons

- Maçonnerie agglomérés + ossature béton armé ou béton armé coulé dans coffrage soigné.
Finition extérieure : enduit teinté dans la masse et bardage bois.
Doublage sur parties habitables par un complexe plaque de plâtre et isolant thermique.

1.2.3 Murs extérieurs divers (local vélos)

- Agglomérés creux hourdés + ossature béton armé ou béton armé coulé dans coffrage soigné.
Finition extérieure : enduit teinté dans la masse.
Finition intérieure : brute.

1.2.4 Murs porteurs intérieurs des locaux

- Maçonnerie agglomérés + ossature béton armé ou béton armé coulé dans coffrage soigné.

1.2.5 Murs porteurs intérieurs

- Maçonnerie agglomérés + ossature béton armé ou béton armé coulé dans coffrage soigné.
Finition intérieure : plaque de plâtre sur ossature ou enduit pelliculaire.

1.2.6 Murs porteurs intérieurs

- Voile béton armé coulé dans coffrage soigné ou bloc à bancher. Finition extérieure : peinture ou enduit teinté masse.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Plancher sur étage courant

- Suivant étude structure béton armé : prédalles + dalle de compression en béton armé et traitement des joints de prédalles ou dalle B.A. coulée en place.

1.3.2 Plancher de terrasse et balcons

- Suivant étude structure béton armé : dalle B.A. coulée en place ou préfabriquée.
Equerre d'étanchéité, étanchéité + protection dalle céramique.

1.3.3 Plancher de terrasse inaccessible

- Suivant étude structure béton armé : dalle B.A. coulée en place ou préfabriquée.
Isolation, étanchéité type membrane ou autoprotégée.

1.3.4 Plancher sur locaux non chauffés ou ouverts

- Suivant étude structure béton armé : prédalles + dalle de compression en béton armé et traitement des joints de prédalles ou dalle B.A. coulée en place.
Isolation thermique en sous face.

1.3.5 Dallage

- Empierrement, film polyane, sablage, dalle en béton armé.
Isolation thermique sur dallage.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

- En plaques de plâtre sur ossature métallique épaisseur totale 72 ou 98 mm, isolation acoustique 45 mm.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

- Idem 1.4.1.

Selon l'agencement des logements, entre les WC et la salle de bains / salle d'eau et placard, une cloison « démontable » pourra être mise en place pour le respect de la réglementation des Personnes à Mobilité Réduite. Cette cloison sera positionnée après la mise en oeuvre du sol et de la peinture.

1.4.3 Entre logements et circulations

Réalisés en béton armé ou en cloisons sur ossature métallique, à haute performance acoustique avec parement soigné ;

Ils seront conformes aux exigences de la réglementation acoustique et à l'étude de l'ingénieur structure.

1.4.4 Gaines techniques verticales et horizontales

- Gaines en plaques de plâtre sur ossature métallique + isolation.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers de service

- Escalier en béton armé coulé en place ou préfabriqué.
- Châssis de désenfumage.
- Garde-corps acier thermolaqué.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

- Sans objet.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble - Désenfumage

Le désenfumage de la cage d'escalier sera réalisé par un lanterneau de désenfumage situé au dernier niveau de la cage d'escalier ;

L'évacuation de l'air vicié des logements, par système de ventilation mécanique contrôlée simple flux, sera opérée par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements ;

Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

Le groupe d'extraction sera positionné dans comble technique.

1.6.3 Conduits d'air frais

- Les entrées d'air sont positionnées dans les pièces sèches du bâtiment, suivant indications du bureau d'étude fluides. Les entrées d'air seront réalisées par des manchons acoustiques intégrés dans les volets roulants ou sur la menuiserie ou dans le mur suivant le classement acoustique des façades du bâtiment ou des maisons.

1.7 **CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

- Les évacuations des terrasses accessibles et de la toiture se feront par chutes apparentes en façade, en aluminium, disposées en façade depuis la sous-face de la toiture jusqu'au réseau horizontal sous dallage ou en périphérie du bâtiment.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

- En PVC, isolation phonique en gaine.
- Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées au réseau eaux usées et eaux vannes. Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou faux-plafonds en plaques de plâtre.

1.7.3 Canalisations sous dallage

- En PVC renforcé.

1.7.4 Branchements aux égouts

- Les eaux usées, eaux vannes et eaux de pluie seront raccordées aux réseaux publics suivant la réglementation, spécificités communales et départementales.

1.8 **TOITURES**

1.8.1 Charpente

- Charpente bois traditionnel ou industrielle selon le cas et suivant études.

1.8.2 Couverture et accessoires

- La charpente sera recouverte d'une couverture tuile, permettant l'écoulement des eaux jusqu'aux descentes EP.

1.8.3 Étanchéité et accessoires

- Étanchéité toiture terrasse accessible : étanchéité bitume élastomère avec, suivant nécessité, panneaux isolants de nature et d'épaisseur suivant le calcul du bureau d'étude fluides.
- Protection par dalles grès cérame posées sur plots, suivant plans.
- Relevés d'étanchéité et protection des relevés correspondants suivant la destination des terrasses.

1.8.4 Récupération des eaux pluviales

- Naissances, boîtes à eaux, gouttières, chéneaux, descentes en aluminium.

1.8.5 Souches de ventilation et conduits divers

- Sorties diverses de toiture pour ventilations primaires et rejet VMC.

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Support

- Isolant thermique au RDC
- Isolant acoustique tous niveaux sous revêtements carrelage
- Chape ciment tous niveaux.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces principales

a) Pièces sèches : Entrées, Séjours, Cuisines, Dégagements, Celliers, Chambres

- Pose d'un sol stratifié de chez Pergo ou équivalent.
- Gamme retenue par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes bois de couleur blanche.

b) Pièces humides : WC, SDE et SDB

- Pose d'un revêtement de sol en carrelage, dimension 45*45 cm de chez NEWKER ou équivalent.
- Gamme retenue par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes assorties.

2.1.3 Sols des balcons et terrasse donnant sur l'extérieur

- Etanchéité + protection rapportée dalle céramique sur plots (accessibilité handicapé).

2.2 REVETEMENTS MURAUX

2.2.1 Revêtements muraux des salles d'eau

a) Aux droits des douches

- Faïences à hauteur d' huisserie, dimensions 30 x 60 cm de chez NEWKER ou équivalent.
- Gamme retenue par le Maître d'Ouvrage.

b) Aux droits des baignoires

- Faïences à hauteur d' huisserie, dimensions 30 x 60 cm de chez NEWKER ou équivalent.
- Compris tablier et trappe
- Gamme retenue par le Maître d'Ouvrage.

2.2.2 Revêtements muraux des cuisines

- Néant.

2.3 PLAFONDS

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

- Etage courant (plancher béton) : enduit pelliculaire + 2 couches de peinture.
- Partiellement dans les étages courants (plafonds plaque de plâtre + retombées) pour les pièces avec passage de réseaux en plénum (VMC, ...) : 2 couches de peinture.
- Dernier étage (plafonds plaque de plâtre) : 2 couches de peinture.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

- Ensemble des menuiseries seront en aluminium à ruptures de ponts thermique.
- L'affaiblissement acoustique des menuiseries sera prévu selon la classification des façades et la réglementation acoustique en vigueur.
- Les fenêtres des salles d'eau seront opaques.
- Double vitrage avec lame d'air argon et étanchéité à l'air, à l'eau et au vent conforme à la réglementation en vigueur.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1 Pièces principales et pièces de services

- Volets roulants en PVC ou alu (suivant largeur) blanc, intégré à la menuiserie avec coffre débord intérieur type bloc baie.
Manœuvre par motorisation électrique selon localisation.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

- Les huisseries seront en bois ou métalliques pour les portes palières.
- Les huisseries seront en bois pour les portes des logements.
- Finition peinture.

2.6.2 Portes intérieures

- Portes intérieures, à âme alvéolaire, finition laquée usine
Les ensembles de portes seront avec double béquille sur plaques ou rosaces
Serrure à condamnation – décondamnation pour salle d'eau et wc.
Serrure bec de cane pour séjour, cuisine, dégagement et cellier.
Serrure bec de cane à gorge 2 clés pour chambres.
Butée de porte avec bague caoutchouc

2.6.3 Portes palières

- Huisserie et porte bois, finition prépeinte.
- Sécurisée avec serrure de sûreté 3 points, A2P*, garnitures en aluminium anodisé.
- Les portes seront équipées de joints isophoniques et étanchéité à l'air conforme à la réglementation.

2.6.4 Placards

- En panneaux mélaminé avec profils acier enrobé.
- Porte de placard coulissante ou pivotante suivant emplacement et possibilité.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

- Garde-corps décoratifs extérieurs avec encadrement métalliques et remplissage en panneaux perforés sur les balcons ou barreaudages horizontaux métalliques suivant plans des façades
- Garde-corps en aluminium thermolaqué avec main courantes et barreaudage horizontal en tête de muret

2.7.2 Ouvrages divers

- Pare-vues métalliques thermolaqués, avec remplissage verre opalescent pour séparatifs de terrasses et de balcons

2.8 PEINTURES

2.8.1 Peintures extérieures

- Sous face et rives des balcons : peinture.
- Modénatures et élément en béton : peinture.

2.8.2 Peintures intérieures

- Sur menuiseries : préparation et laque satiné 1 couche de finition.
- Sur murs : préparation, impression et 1 couche de finition.
- Sur plafond :
 - Etage courant (plancher béton) : enduit pelliculaire + 2 couches de peinture.
 - Dernier étage (plafonds plaque de plâtre) : 2 couches de peinture.
 - Sur canalisations, divers : préparation et finition.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Plomberie et équipements sanitaires

Chaque logement sera équipé d'une vanne générale de coupure.
Production d'eau chaude par ballon d'eau chaude thermodynamique
Distribution d'eau chaude et d'eau froide en polyéthylène pour tous les réseaux apparents ou pour les réseaux encastrés ou en plénum. Toutes les canalisations en PER seront pré-gainé et pré-isolé type PE-Xb
Canalisations d'évacuations en PVC de diamètre approprié.
Appareils sanitaires blancs, robinetterie type mitigeur chromé.

- **Salle d'eau**

Ensemble meuble + vasque, largeur 80 cm, 2 portes, marque PORCHER gamme Ulysse
Mitigeur lavabo cartouche Céramique marque VITRA gamme Dynamic S
Miroir et applique halogène
Dans certains cas le meuble devra être adapté PMR.

Receveur de douche extra-plat en céramique, dimensions suivant plans, Marque VITRA modèle Lagoon.

Barre de douche, flexible et douche

Mitigeur mural à cartouche céramique marque VITRA modèle Dynamic S

En option : porte de douche, vitrage sécurit.

- **WC**

WC caréné à poser en porcelaine blanche, réservoir chasse d'eau 2 boutons marque VITRA modèle Zentrum

Abattant avec mécanisme de fermeture douche et charnière en inox

Robinet d'arrêt

Cuisine

Voir avec cuisiniste

2.9.2 Equipement électricité

Installation conforme à la norme NF C15-100.

Consuel remis à la livraison.

Gainé technique logement logée dans placard avec porte toute hauteur.

Appareillage :

L'ensemble des appareillages sera de marque LEGRAND gamme DOOXIE

- **Entrée**

1 point lumineux en va et vient ou simple allumage.

1 visiophone en liaison avec la platine d'entrée d'immeuble.

1 carillon 2 tons sur bouton poussoir extérieur

- **Dégagement**

1 ou 2 points lumineux en va et vient.

1 PC + T 16 A.

- Wc

1 point lumineux en simple allumage.

1 PC + T 16 A.

- Cuisine

1 point lumineux en va et vient ou simple allumage

1 PC + T 16 A.

1 douille DCL en simple allumage positionnée au-dessus du point d'eau.

3 PC + T 16 A pour cuisine inférieure à 4 m² / 6 PC + T 16 A pour cuisine supérieure à 4 m²

1 boîte 32 A pour appareil de cuisson

1 prise 10 A pour hotte

1 prise 20 A pour lave-vaisselle

1 prise 20 A pour lave-linge (positionnement cuisine, salle d'eau ou rangement suivant configuration du logement)

- Rangement (suivant configuration du logement)

1 point lumineux en simple allumage

1 prise 20 A pour lave-linge (positionnement suivant configuration du logement)

- Séjour

1 point lumineux en va et vient ou simple allumage

5 PC + T 16 A minimum + 1 prise par tranche de 4 m²

- Salle d'eau

1 point lumineux en simple allumage

1 attente en simple allumage pour meuble vasque

1 PC + T 16 A à proximité du dispositif de commande d'éclairage

1 PC + T 16 A ou prise rasoir à proximité de la vasque

- Chambre (s)

1 point lumineux en va et vient.

1 PC + T 16 A à proximité du dispositif de commande d'éclairage

3 PC + T 16 A

- Terrasse, balcon

1 point lumineux en simple allumage compris hublot étanche

1 PC + T 16 A étanche pour les logements possédant une terrasse en RDC

2.9.4 Chauffage

Système de chauffage électrique individuel par panneaux rayonnants électriques marque ATLANTIC gamme solius Neo

Sèche serviettes électriques dans les salles d'eau marque ACOVA gamme Atoll SPA.

Gestion du chauffage par programmeur centralisé.

Il n'est pas prévu de robinet gaz pour le raccordement d'appareil de cuisson.

2.9.5 Ventilation

Ventilation Mécanique Contrôlée Simple Flux hygroréglable type B.

Groupe de ventilation collectif placé dans en comble

Grilles d'entrée d'air neuf incorporées aux coffres de volets roulants des séjours et chambres.

Bouches d'extraction d'air vicié dans cuisine ou coin cuisine, salle d'eau, wc.

Rejet d'air vicié en toiture.

2.9.6 Equipements de télécommunications

Télévision : 1 prise TV dans séjour et chaque chambre des logements, liaison vers antenne collective.

Paraboles et antennes collectives UHF et VHF permettant la réception des chaînes gratuites françaises (abonnement au bouquet satellite à la charge de l'acquéreur).

Téléphonie : 1 conjointeur téléphonique dans séjour, cuisine et chaque chambre des logements, liaison vers réglette.

Interphonie : platine avec portier vidéo-phonique dans entrées, vidéophone dans chaque logement.

2.10 PARKINGS EXTERIEURS

2.10.1 Sols

- Stationnement : Enrobé drainant ou équivalent.
- Accès véhicules : revêtement enrobé noir.
- Cheminement piétons : revêtement enrobé couleur à définir.

2.10.2 Délimitation au sol (dimensions suivant plans)

- Marquage au sol par peinture routière.
- Numérotation des places de boxes et de parkings sur les murs. Traçage et délimitation des places de stationnement par peinture compris sigle handicapé aux places concernées suivant la réglementation en vigueur.
- Bandes podotactiles d'aide à l'orientation suivant la réglementation

3.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

3.1.1 Sol

- Le sol du hall d'entrée sera revêtu d'un carrelage en grès cérame ou autre au choix du maître d'ouvrage et suivant réglementation.
- Plinthes droites.
- Dimensions et couleur suivant le choix du maître d'ouvrage.
- Tapis encastré.

3.1.2 Parois

- Les murs seront peints finition au choix de la Maitrise d'Ouvrage.
- Habillage mural en panneaux ou peinture décorative.
- Miroir.

3.1.3 Plafond

- Il sera prévu un faux plafond décoratif acoustique finition au choix de la Maitrise d'Ouvrage.
- Isolation phonique.

3.1.4 Eléments de décoration

- Spots décoratifs.
- Miroirs, tableau d'affichage

3.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appels des occupants

- Les portes seront constituées d'un ensemble en acier ou aluminium :
Remplissage en vitrage stadip et fermeture par ventouse électromagnétique,
Coloris RAL au choix de la maîtrise d'ouvrage,
Les portes présenteront un contraste visuel suivant la réglementation en vigueur.
- Conformément à la réglementation sur l'accessibilité de personnes handicapées, un système de contrôle d'accès sera positionné à l'entrée de la première porte.

3.1.6 Boîtes aux lettres

- version antivandalisme, agréée PTT.
- porte à ouverture latérale, 2 clés, numérotation des boîtes, ouverture générale.

3.1.7 Equipements électriques

- points lumineux en plafond sur détecteur de présence / temporisateur.
- Prise de courant pour ménage.

3.2 CIRCULATIONS COMMUNES DES ETAGES

3.2.1 Sols

- Les revêtements de sol des circulations du RDC recevront un carrelage en grès cérame ou autre au choix du maître d'ouvrage et suivant réglementation, compris plinthes droites.
- Les revêtements de sol des circulations des étages recevront un revêtement moquette compris plinthes bois.

3.2.2 Murs

- Les murs des circulations recevront une peinture de finition B couleur au choix du Maître d'Ouvrage.

3.2.3 Plafond

- Dalles minérales 60 x 60 cm.

- Isolation phonique.

3.2.4 Eléments de décoration

- spots décoratifs.

3.2.5 Equipements électriques

- point lumineux en plafond.
- prises de courant pour ménage.

3.2.6 Portes

- Les façades des gaines techniques seront réalisées en panneaux de particules, finition peinture.
- Numérotation des portes.

3.3 CAGE D'ESCALIER

3.3.1 Sol des paliers

- Peinture de sol.

3.3.2 Sol escalier

- Peinture de sol.

3.3.3 Murs

- Les murs des cages d'escaliers recevront une peinture de couleur blanche.

3.3.4 Plafonds

- Les plafonds recevront une peinture de couleur blanche après mise en œuvre d'un enduit pelliculaire suivant nécessité.
- Les plafonds recevront un faux plafond type Placostil ou décoratif, suivant localisation.

3.3.5 Eclairage

- points lumineux en plafond ou en applique avec hublots décoratifs, sur détecteur de présence / temporisateur.

3.3.6 Equipement

- Main courante et garde-corps pour fermeture de trémie en aluminium ou acier.
- Nez de marches anti-dérapant.
- Les premières et dernières contremarches seront de couleur contrastée.
- Des bandes podotactiles d'éveil de vigilance seront positionnées à 50cm de la première marche.

3.4 LOCAUX TECHNIQUES ET COMMUNS

3.4.1 Local vélos

- Porte d'accès.
- Mur intérieur béton et/ou maçonnerie d'agglomérés.
- sol surfacé ciment.
- point lumineux et hublot décoratif.

3.4.1 Local ménage

- Vidoir, mitigeur mural, chauffe-eau.
- Une prise électrique et un point lumineux.
- Porte sous contrôle d'accès de type vigik ou clés sur organigramme.
- Sol identique à celui des circulations communes.

- Murs béton ou placo peints, finition au choix du Maître d'Ouvrage.
- Faïence d'une hauteur de 60cm au-dessus du vidoir, finition au choix du Maître d'Ouvrage.

IV – EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

4.1 ASCENSEUR

- charge utile 630 kg / 8 personnes.
- accessibilité handicapés.
- desserte des différents niveaux.
- téléphone de sécurité.
- sol cabine en PVC ou carrelage.
- parois cabine en panneaux stratifiés.
- miroir de courtoisie.
- main courante en aluminium.
- éclairage incorporé.

4.2 TELECOMMUNICATIONS

4.2.1 Téléphone

- installation en attente de raccordement par le service France TELECOM dans gaine technique.

4.2.2 Antenne TV et radio

- installation collective.
- antenne de réception de télévision Hertzienne et distribution collective placée en gaine palière.
- passage filerie dans gaine technique.

4.2.3 Interphonie

- vidéophone extérieur avec écran, microphone, platine de rue antivandalisme.
- vidéophone dans chaque logement et combiné téléphonique, commande d'ouverture.

4.3 ALIMENTATION EN EAU

- comptages individuels placés dans gaine technique à chaque niveau.
- robinet de coupure.
- cordon anti-gel et isolation thermique.

4.4 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

- comptage et tableau des services généraux placés dans gaine technique.
- plastrons, platines et fusibles EDF à chaque niveau.
- disjoncteur placard technique dans chaque logement.

5.1 ESPACES VERTS

- Les espaces verts seront conformes aux plans du BET VRD.

5.2 ACCES ET PARKINGS

- revêtement de finition enrobé.

5.3 ECLAIRAGE EXTERIEUR

5.3.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

- commande d'éclairage par détecteur de présence / temporisateur.
- hublots décoratifs.

5.3.2 Eclairage des voiries

- commande d'éclairage par détecteur de présence / temporisateur.

5.4 RESEAUX DIVERS

- raccordement de l'eau potable sur voirie dans regard extérieur.
- coffret CODI EDF.
- raccordement aux eaux usées sur collecteur principal en voirie via un regard extérieur avec siphon disconnecteur.
- raccordement du réseau téléphonique sur le réseau public.
- raccordement des eaux pluviales sur collecteur principal en voirie via un regard extérieur.
- avaloirs et caniveaux en voirie.